8 - Les Deux Scènes - Scène Nationale de Besançon -Convention d'objectifs et de moyens 2015-2018 entre la Ville de Besançon, l'Etat et l'EPCC Les Deux Scènes

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : L'Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes (EPCC) a été créé par arrêté préfectoral du 5 octobre 2012. Cet établissement porte, depuis le 1^{er} janvier 2013, le projet de la Scène Nationale de Besançon qui se développe sur deux lieux : le Théâtre Ledoux et l'Espace Planoise.

En décembre 2012, dans la perspective de la mise en service effective de l'EPCC Les Deux Scènes au 1^{er} janvier 2013, quatre conventions ont été signées entre la Ville de Besançon et l'EPCC; elles concernaient :

- les objectifs et les moyens,
- la cession de biens mobiliers,
- la mise à disposition de biens immobiliers,
- la mise à disposition de personnel.

Conformément au Cahier des charges des scènes nationales, le projet artistique et culturel de la directrice, Anne TANGUY doit aujourd'hui faire l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre l'établissement et ses principaux partenaires publics : la Ville de Besançon et l'Etat.

Cette convention a pour objet :

- de déterminer les engagements de la Ville de Besançon, de l'Etat et de l'EPCC Les Deux Scènes,
- de préciser les objectifs artistiques et culturels de l'établissement,
- de fixer les conditions techniques, administratives et financières de leur mise en œuvre.

Cette convention est complétée par les annexes suivantes :

- le projet artistique et culturel
- les budgets 2015, 2016, 2017 et 2018
- l'organigramme
- les indicateurs de suivi et d'évaluation
- la convention de mise à disposition de biens immobiliers
- la convention de mise à disposition de personnel.

Cette nouvelle convention d'objectifs et de moyens et ses annexes remplacent donc les conventions d'objectifs et de moyens 2013-2015, de mise à disposition des biens immobiliers et de mise à disposition de personnel, actuellement en vigueur.

La durée de la convention d'objectifs et de moyens est de quatre ans : 2015, 2016, 2017 et 2018.

Engagements de l'EPCC Les Deux Scènes

L'EPCC Les Deux Scènes s'engage à mettre en œuvre, à son initiative, sous sa responsabilité et dans les conditions organisationnelles, budgétaires et techniques précisées dans la convention et ses annexes, le projet artistique et culturel de la Scène Nationale de Besançon.

Sur le plan artistique, ce projet développe et précise l'intervention de la Scène Nationale dans les quatre disciplines qui la caractérisent :

- le lyrique,
- la danse,
- le cirque,
- le cinéma.

Outre ces spécialités, d'autres disciplines artistiques trouveront également leur place dans la programmation de la Scène Nationale :

- le théâtre : principalement le théâtre de plateau et le théâtre visuel, mais également, en coréalisation avec le Centre Dramatique National, le théâtre de répertoire et contemporain,
- la musique, en particulier la musique baroque et classique, les musiques improvisées et le jazz -éventuellement en collaboration avec La Rodia- étant entendu que la Scène Nationale accueille également la saison symphonique de l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,

Le projet artistique précise enfin les objectifs de la Scène Nationale en matière de création et de production.

Sur le plan culturel, ce projet s'inscrit dans le prolongement de l'engagement historique de la Scène Nationale en matière d'action culturelle, d'éducation artistique et de développement des publics ; il présente également de nouveaux axes de développement autour des *Parcours culturels*, du *Musée hors les murs* et de projets participatifs avec les habitants.

Outre sa présentation en annexe 1, ce projet a fait l'objet de l'établissement d'indicateurs de suivi et d'évaluation (annexe 4) qui fixent, entre autres, le nombre de spectacles programmés et de levers de rideau dans chaque discipline, et tout particulièrement dans les spécialités lyrique, danse, cirque, cinéma.

Engagements de la Ville de Besançon

La Ville de Besançon s'engage à verser, chaque année, à l'EPCC Les Deux Scènes une subvention pour la mise en œuvre de son projet. Au titre de 2015, cette subvention, qui s'élève à 2 171 000 €, sera versée sous réserve :

- de l'inscription des crédits au budget annuel de la Ville,
- du respect par l'EPCC Les Deux Scènes de ses engagements.

Cette subvention représente 57,18 % du budget 2015 de l'établissement établi à 3 797 000 €.

La subvention de l'Etat est fixée pour 2015 à 500 000 €.

Les budgets 2015, 2016, 2017 et 2018 de l'EPCC Les Deux Scènes sont présentés en annexe 2.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens 2015-2018, entre la Ville de Besançon, l'Etat et l'EPCC Les Deux Scènes,
 - arrêter le montant de la contribution 2015 de la Ville à l'EPCC Les Deux Scènes à 2 171 000 €.
 - «M. LE MAIRE: Il n'y a pas remarques? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6 (les membres du CA n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BONTEMPS, M. DUMONT, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET, Mme GERDIL-DJAOUAT, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY, M. POULIN, M. ALLEMANN, M. CHALNOT, Mme FAIVRE-PETITJEAN et Mme SEBBAH n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 février 2015.